

Délibération n°D20230045

Rapporteur : Marie-Lise POTRON

Service : Éducation

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) DÉPART AU DOSSIER N°1 « APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2022 »

NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT 2023 - 2027)

VU le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) élaboré en 2013 (pour 3 ans), renouvelé en 2016, 2019 et 2022 ;

VU la délibération D20220088 en date du 22 septembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le PEDT 2022-2025 ;

VU l'autorisation de Madame la DASEN de la Dordogne, en date du 27 février 2023 de déroger au rythme scolaire de 9 demi-journées à compter de septembre 2023, dans les écoles de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT que le PEDT actuel, en raison du changement d'organisation du rythme scolaire, sera caduc à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient aujourd'hui de proposer un nouveau projet exécutoire jusqu'en 2026 ;

CONSIDÉRANT que le PEDT est une présentation générale des activités éducatives de la Ville de BERGERAC pendant les temps périscolaires, extrascolaires et scolaires et qu'il a pour mission de favoriser la réussite éducative, la socialisation et l'épanouissement des enfants et des jeunes et qu'il apporte un soutien à la parentalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le Projet Éducatif de Territoire joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes conventions et tous documents afférents et nécessaires à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le 10/05/2023

ID : 024-212400378-20230504-D20230045-DE



Adopté par 24 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

6 voix contre : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

1 abstention : Marion CHAMBERON.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10 MAI 2023

et de l'affichage en date du 10 MAI 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Gérald TRAPY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD